

Les transmissions à l'Intérieur



Centre STI de la préfecture du haut-Rhin.

Après la seconde guerre mondiale, les préfectures s'équipent d'un équipement radio moderne. L'emploi du morse était alors de rigueur.

En 1943, plusieurs textes sortaient qui intéressaient directement le fonctionnement du ministère de l'Intérieur. Outre la nomination d'un directeur général de la Police nationale, la loi du 17 avril 1943 mettait notamment en place un service des transmissions de l'Intérieur (STI) qui devait assurer « une mission de sécurité de l'État considérée comme absolument prioritaire ». Il faudra toutefois attendre la Libération pour qu'un centre de transmission soit

implanté dans chaque préfecture sous la direction d'un centre administratif technique interdépartemental (CATI) qui deviendra en 1971 le secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP).

Une nouvelle loi, datée du 23 mai 1945, précisait le rôle de ce service : « Il assure la liaison du ministère de l'Intérieur avec les autorités administratives de la police sur toute l'étendue du territoire natio-



Ondomètre Ponsot.

nal ». Il s'agissait de « doter la police d'un équipement radioélectrique moderne ». À la fin de la guerre, les préfectures furent équipées de l'émetteur T350 XM de fabrication canadienne et d'une puissance de 350 W. C'est l'époque de l'ondomètre et des contrôleurs de manipulation Ponsot de 1946. Le centre STI de la préfecture du Haut-Rhin se voyait ainsi doté d'une table de trafic moderne « à deux positions », équipée sur la gauche du récepteur de trafic RU93 de la société française radioélectrique (SFR). Tous les centres étaient également équipés d'une pendule Brille de grande précision, mise à l'heure entre 8 h 55 et 9 h depuis les signaux horaires envoyés de la station directrice du ministère de l'Intérieur.

Opérateur assermenté

Ces installations devaient permettre de « faire fonctionner en toutes circonstances, par les moyens appropriés et sûrs, les liaisons nécessaires entre le Gouvernement et ses représentants locaux, de manière à assurer en tous temps le maintien de l'ordre public et à veiller à l'application de la politique définie par les pouvoirs publics constitutionnels ».

Le personnel était composé d'opérateurs radiotélégraphistes, de standardistes et de techniciens radio, issus en grande majorité des services radio de la Résistance et des Armées. Assermenté, l'opérateur utilisait les procédures d'exploitation du domaine civil en adéquation avec le règlement des radiocommunications de l'union internationale des télécommunications. Tout le trafic était acheminé en morse sous forme de télégramme officiel, avec dactylographie simultanée à la réception.

C'est aussi la période de la guerre froide, d'où l'utilisation de codes, de messages chiffrés et de procédures d'authentification visant à déjouer les écoutes et le repérage par des services d'espionnage.

de l'après-guerre

Des instructions faisaient état encore en 1970 de perturbations des réseaux par des stations clandestines.

Les personnels du STI travaillaient aussi à cette époque comme opérateurs radio pour l'organisation internationale de protection civile (OIPC) et lors de missions de Paul-Émile Victor dans les terres australes et antarctiques françaises.

Après mai 1968, ces agents perdaient leur droit de grève car certaines préfectures avaient dû faire appel à des radio-télégraphistes des armées pendant les événements pour acheminer le trafic officiel en lieu et place du personnel gréviste. Depuis les années cinquante, ces techniciens devaient s'adapter à la technologie basée essentiellement sur

les tubes électroniques plus connus sous le nom de « lampes radio », puis en 1965 aux premiers Téléx SP5 installés en préfecture.

La technologie a continué d'évoluer... si bien que le ministère ne disposera bientôt plus d'opérateurs en morse. ■

Joël Beck



Salle de transmissions avec, sur la gauche, l'émetteur T350XM.